

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

novembre 9, 2021

## Un groupe de défense des droits des Tamouls lance une campagne mondiale visant à obtenir justice pour les Tamouls de l'Eelam devant la Cour pénale internationale

Markham, Canada – Dans le cadre d'une initiative majeure visant à obtenir justice pour les Tamouls de l'Eelam et à lutter contre l'impunité au Sri Lanka, le Tamil Rights Group (TRG) a soumis une communication en vertu de l'article 15 du Statut de Rome au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), demandant un examen préliminaire des crimes contre l'humanité d'expulsion et de persécution commis contre les Tamouls de l'Eelam sur le territoire des États appartenant à la CPI.

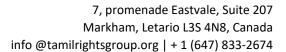
Il y a de plus en plus de preuves que la population tamoule de l'Eelam au Sri Lanka a été soumise à des atrocités qui équivalaient à des crimes contre l'humanité et à des crimes de guerre, en particulier dans les dernières étapes de la guerre civile prolongée qui a pris fin en 2009. Reconnaissant que les actions en cours de l'État sri-lankais ont prouvé sa réticence à

enquêter et à poursuivre de tels crimes au sein des institutions judiciaires nationales. Le Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies a appelé, en janvier 2021, les États membres à s'impliquer dans les efforts visant à mettre fin à l'impunité entourant le conflit armé sri-lankais, à la fois en utilisant le principe de compétence universelle pour engager des poursuites devant des tribunaux nationaux étrangers, et en prenant des mesures en vue de la justice au niveau international, y compris à la CPI.

Bien que le Sri Lanka ne soit pas signataire du Statut de Rome, il existe des preuves convaincantes et de divers acteurs, y compris des membres du gouvernement sri-lankais. Des forces armées, ont commis les crimes contre l'humanité, de persécution et d'expulsion par des actes coercitifs, et qu'une partie de l'actus reus de ces crimes s'est produite sur le territoire des États parties, y compris le Canada, l'Australie, l'Allemagne, la France, la Suisse et le Royaume-Uni. Co-rédigée par le Réseau international d'aide aux réfugiés tamouls au cours de l'année

écoulée. La communication soutient en outre que, sur la base du précédent établi par l'affaire Myanmar/Bangladesh, la Cour devrait être compétente pour enquêter sur les crimes contre l'humanité d'expulsion et de persécution commis par des fonctionnaires sri-lankais.

« Douze ans se sont écoulés depuis que les Nations Unies ont commencé à essayer de tenir le Sri Lanka responsable de ses violations flagrantes des droits de l'homme et du droit





international humanitaire. Depuis lors, le génocide des Tamouls de l'Eelam sur l'île du Sri Lanka ne fait que se poursuivre sans relâche, même si l'espace pour la société civile en général dans le pays se rétrécit à un rythme alarmant. Le régime actuel s'est non seulement retiré unilatéralement des résolutions du HCR que l'État lui-même a coparrainées en 2015, mais le président Gotabaya Rajapaksa a également promis publiquement de protéger les forces armées de tout mécanisme national ou international de responsabilisation. Dans ce contexte, Tamil Rights Group et d'autres n'ont guère d'autre recours que de rechercher sans relâche la justice transitionnelle par le biais de la compétence universelle et du droit, et dans ce cas spécifiquement à la Cour pénale internationale.

- Katpana Nagendra, secrétaire et porte-parole, Tamil Rights Group

-30-

Pour toutes les demandes des médias :

Jaskaran Sandhu + 1 647-990-8720jaskaransandhu@statestrategy.ca